



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_107
ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE – CANDIDATURE A
L'APPEL A PROJETS NATURE EN VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) :3
Votants :39

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Lactitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

Conseillers excusés :

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie, Mme COTTIN Séraphine,

Secrétaire de séance :

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026_107

Elaboration d'un plan de gestion différenciée – Candidature à l'appel à projets Nature en Ville – Demande de subventions

Rapporteur : Gérard HOSTIER

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite engager l'élaboration d'un plan de gestion différenciée de ses espaces publics, à l'échelle de ses huit communes déléguées.

Cette démarche fait écho aux projets de mandat portés par la municipalité et s'inscrit dans une volonté plus globale de transition écologique, de préservation de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie et d'adaptation des pratiques de gestion des espaces publics.

La commune souhaite ainsi se doter d'un outil permettant de mieux connaître les espaces entretenus par les services techniques, de quantifier les niveaux d'entretien actuels et de définir des modalités d'intervention harmonisées à l'échelle du territoire.

Pour mener cette démarche, la commune souhaite être accompagnée par le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'Environnement) Loire Anjou.

L'accompagnement proposé repose notamment sur la constitution d'un groupe de travail, la définition des typologies d'espaces et des codes de gestion, la réalisation de relevés de terrain avec les agents communaux, la cartographie des espaces entretenus et l'analyse des pratiques existantes.

Ce travail doit également permettre d'engager une réflexion sur l'évolution des pratiques de gestion afin de répondre à différents enjeux :

- préservation de la biodiversité,
- valorisation de l'identité paysagère,
- amélioration du cadre de vie des habitants,
- optimisation des moyens humains et matériels consacrés à l'entretien des espaces publics.

La démarche associera les élus, les services Aménagement et Services techniques / Espaces verts, ainsi que le CPIE Loire Anjou. Elle comportera également un volet de communication et de sensibilisation à destination des habitants, avec notamment la production de supports de communication, la mise en place de panneaux pédagogiques, l'animation de chantiers participatifs.

Dans ce cadre, la commune souhaite notamment solliciter le Département de Maine-et-Loire, au titre du programme « Nature en ville », mais également tout autre organisme financeur afin de bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de cette démarche à hauteur de 80 %.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 18 336 € HT soit 22 920 € TTC, conformément au devis du CPIE Loire Anjou et au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à projets « Nature en ville » porté par le Département de Maine-et-Loire,

DELIBERATION N°DCM2026_107**ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE
A PROJETS NATURE EN VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu la proposition technique et financière du CPIE Loire Anjou de septembre 2026 relative à l'accompagnement de la commune des Hauts-d'Anjou dans l'élaboration d'un plan de gestion différenciée de ses espaces publics,

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme et Adaptation du territoire du 8 septembre 2026,

Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter le soutien financier du Département de Maine-et-Loire pour la mise en œuvre de cette démarche,

Il est proposé au Conseil Municipal :

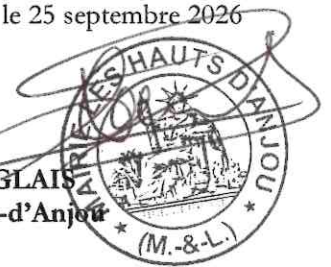
- D'approuver le projet d'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics de la commune des Hauts-d'Anjou.
- D'approuver le principe d'un accompagnement de la commune par le CPIE Loire Anjou.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- De solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire une subvention au taux le plus élevé possible au titre du programme « Nature en ville ».
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter toute subvention à tout organisme financeur, au taux maximum pour le financement de cette opération
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_107_A-DE